

B.3.1 FONDS D'AIDE AUX JEUNES

1

## SOUTIEN À UN PROJET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

**Soutien à la formation ou à l'emploi** : exemples

- Financement de formations
- Frais d'inscription à des examens ou concours
- Frais de repas en attente de rémunération de stage ou de 1er salaire
- Frais de garde d'enfants

**Aide au permis de conduire.** Sous réserve de conditions particulières (cf règlement départemental d'attribution)

**Autres aides à la mobilité** : exemples

- frais d'utilisation de transports en commun
- frais d'assurance ou de réparation d'un véhicule
- participation à l'achat d'un deux roues

### Logement

- hébergement ou nuitées d'hôtel à l'occasion d'un stage, d'un concours, d'un travail saisonnier, d'un passage de concours, d'un entretien d'embauche
- assurance habitation
- équipement de 1ère nécessité

### Santé

### BÉNÉFICIAIRES

Jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Les étudiants ne sont pas publics prioritaires en matière de FAJ.

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

Selon la nature de l'aide sollicitée, se référer au règlement départemental d'attribution.

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'insertion

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Pas de date limite

**B3** **B.3.1 FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**1**

**SOUTIEN À UN PROJET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

**CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)**

La demande est à présenter prioritairement :

- Au près de la mission locale ou de la PAIO
- Au près du service social de secteur
- au près du CCAS

**TAUX D'INTERVENTION - CUMUL  
MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT**

Maximum = **1000 € par jeune et par période de 12 mois**  
(aide pouvant exceptionnellement être portée à 1500 € pour des formations longues et coûteuses)

Les aides sont payées via une régie d'avance.